



Lundi 28 novembre, les élus communautaires se sont réunis en conseil. Retour sur quelques délibérations adoptées.

1- Orientations budgétaires 2023 : maîtrise et ambition

Lors de ce conseil communautaire la question des finances a fait l'objet de plusieurs délibérations. Orientations budgétaires 2023, pacte financier et fiscal, dotation de solidarité,...

Dans un contexte général tendu, la communauté de communes a fait le choix de n'augmenter ni les taxes ni les tarifs et ce dans un souci de préservation du pouvoir d'achat des habitants du territoire. Si la collectivité doit elle aussi faire face à l'inflation, sa gestion maîtrisée des coûts de fonctionnement et ce sans altération des services rendus au public, lui permet de poursuivre ses investissements structurants et ambitieux : reconstruction du gymnase Cucot à Pontcharra (qui est à l'ordre du jour de ce conseil), travaux sur le réseau d'eau et d'assainissement,... Si les voyants financiers sont au vert pour l'intercommunalité c'est aussi grâce au dynamisme économique du territoire et qui malgré le contexte, demeure attractif. Cette maîtrise des coûts permet donc à la communauté de communes d'envisager l'année 2023 sous le signe de la solidarité à l'égard des communes car comme aime à le rappeler le Président Henri Baile, «*ce sont les communes qui font l'intercommunalité*». Cette solidarité va se décliner à travers plusieurs dispositifs dont la Dotation de Solidarité aux Communes dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal.

Pacte Financier et Fiscal : une première !

Les élus ont acté l'adoption d'un Pacte Financier et Fiscal ; une première pour la collectivité. La communauté de communes a souhaité partager encore davantage le fruit du développement de la collectivité au profit des communes.

A l'issue d'un long travail de concertation notamment au sein de la commission des finances, ce pacte financier et fiscal se traduit par une augmentation significative de l'enveloppe de la dotation de solidarité communautaire (DSC). Il permet de clarifier les conditions d'attribution des différents fonds de concours et vient compléter les dispositifs de soutien déjà existants avec trois nouveautés : l'aide aux petites communes qui est dorénavant ancrée chaque année en sus des aides départementales, l'aide aux investissements supra communaux qui cible des projets dépassant les frontières administratives d'une seule commune et la création d'une cellule d'appui technique aux communes qui proposera un service d'ingénierie et d'expertise dont ne dispose pas en interne les petites communes.

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr

Focus sur la Dotation de solidarité aux communes : nouveaux critères d'attribution et un montant à la hausse !

Les élus ont acté la révision des critères d'attribution de la dotation de solidarité. Pour ce qui concerne les critères d'attribution obligatoires, la collectivité vient se conformer au cadre réglementaire, mais elle va encore plus loin en s'imposant des critères facultatifs qui permettent d'adapter la dotation de solidarité à l'hétérogénéité financière constatée sur le territoire de la communauté de communes. Toutes les communes du territoire pourront donc désormais bénéficier de la dotation. De l'application de ces nouveaux critères, résulte donc **une hausse significative du montant total de la dotation de solidarité aux communes qui passe de 1,7 M€ en 2022 à 4 M€ pour 2023**. Cette augmentation permet de passer de 14,89€/hab à 35,74€/hab soit au-delà de la moyenne nationale. Enfin, cette augmentation permet de soutenir les petites communes, les communes en difficulté financière ou démunies de marges financières et les communes soumises à des effets de centralité qui supportent des charges pour des communes voisines.

2- Soutenir les petites communes

Soutien et accompagnement aux petites communes, sont les maîtres mots d'une série de délibérations concernant l'attribution de fonds de concours à destination de ces dernières. « Ce fonds de concours a été créé en mars 2022 et il est couplé avec le soutien du Département de l'Isère » a rappelé en préambule Patrick Beau Vice-Président en charge des solidarités intercommunales et des partenariats institutionnels. Réfection de voies communales et création de parkings avec des places pour personnes à mobilité réduite à Saint-Jean le Vieux et au Moutaret, construction d'aire de jeux à Sainte-Marie d'Alloix, rénovation de la salle des fêtes aux Adrets,... sont autant de projets structurants pour lesquels la communauté de communes va accompagner les communes pour un montant total de 166 437 €.

3 -Un nouveau gymnase à Pontcharra

Si Le Grésivaudan a réalisé au cours des dernières années divers travaux visant notamment à maintenir à niveau le gymnase Cucot en termes de fonctionnement, de sécurité et d'amélioration thermique, la remise à niveau globale de l'infrastructure nécessiterait des travaux de plus grande envergure.

Le conseil communautaire a donc acté la construction d'un nouveau gymnase qui tiendra compte des usages actuels, de l'évolution des pratiques sportives, des besoins globaux sur le territoire du Grésivaudan ainsi que des nouvelles normes en matière de rénovation énergétique. Afin de permettre la réalisation de ce programme en remplacement du gymnase existant, la commune de Pontcharra a validé la cession à la communauté de communes, d'une partie du terrain de football situé à proximité du gymnase actuel. Le nouvel équipement s'intégrera pleinement dans la zone sportive à proximité immédiate du collège, constituée à la fois des aménagements en libre accès réalisés par la commune de Pontcharra, et de la piscine intercommunale, ouverte au public depuis 2021. La proposition d'une construction neuve de l'équipement actuel permettra de n'avoir aucun impact sur la vie de l'équipement et de ses utilisateurs pendant toute la durée de ce chantier majeur pour le territoire. Le coût de ce nouveau gymnase estimé à 10,5 millions d'euros est inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement du Grésivaudan.

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr

4 - Encourager la pratique du sport et soutenir les acteurs du territoire

Labellisé Terre de Jeux 2024, Le Grésivaudan est une terre de sports. Le territoire propose une offre variée et complète de pratiques sportives et le tissu associatif en la matière et tout aussi dense qu'efficace. La collectivité se tient donc aux côtés de l'ensemble de ces acteurs qui participent au dynamisme et à l'attractivité du territoire. Lors de ce conseil communautaire, les élus ont acté l'attribution de subventions à 12 associations sportives (Alliance Grésivaudan Judo, AS Grésivaudan, Club Athlétique Pontchara La Rochette Grésivaudan, Club nautique du Grésivaudan, CO 7 Laux, FC Crolles Bernin Grésivaudan, Froges Olympique club en Grésivaudan, Grésivaudan Belledonne Tennis de table, Hanball club Crolles Grésivaudan, Rugby Club du Grésivaudan, Rugby club Touvet Pontcharra Grésivaudan, Union cycliste de Pontcharra Grésivaudan, Dauphiné ski alpinisme et Team Isère Montagne) soit un montant total de 58 800 €. Car les sportifs aussi participent à la notoriété de notre territoire, la collectivité soutient à hauteur de 1500€, Liam Tourki snowboarder prometteur des 7 Laux, qui a fait ses premières olympiades en 2022 à Pékin.

5- Jouer en équipe pour une meilleure attractivité du territoire

« Le Grésivaudan et Grenoble-Alpes Métropole ont développé depuis plusieurs années des coopérations destinées à accompagner le développement de leur territoire et de ses entreprises, à favoriser la création et l'accès à l'emploi, à conforter l'excellence de leurs structures d'enseignement supérieur et de recherche, et à améliorer la notoriété et l'attractivité du bassin de vie grenoblois aux échelles nationales et internationales », précise Jean-François Clappaz, Vice-Président en charge de l'économie et du développement industriel.

Fortes de cette expérience et face à la nécessité croissante de porter collectivement le développement économique et l'attractivité de leur territoire, Grenoble-Alpes Métropole et Le Grésivaudan souhaitent renforcer leurs coopérations existantes, en développer de nouvelles et définir ensemble une vision partagée de leurs actions communes pour les années à venir. Il est donc proposé la signature d'une nouvelle convention de partenariat, pour la période 2022/2026, se déclinant autour de 6 axes :

- Soutenir les filières d'excellence et l'innovation
- Renforcer la promotion et l'attractivité du territoire
- Développer et promouvoir le tourisme d'affaires et d'agrément et les loisirs outdoor
- Accompagner les transitions environnementales et sociétales des entreprises
- Déployer une stratégie coordonnée sur le foncier et l'immobilier économique
- Assurer le déploiement du Plan local pour l'Insertion et l'Emploi.

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr